

Saverne

## Exposition : violences intrafamiliales, les enfants en danger

À l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, le 25 novembre, le tribunal judiciaire de Saverne accueille une exposition. En une quinzaine de panneaux, elle met en lumière la conséquence sur la santé des enfants d'une ambiance familiale conflictuelle.



Les élèves d'une classe de 4<sup>e</sup> du collège Poincaré de Saverne se sont rendus au tribunal judiciaire pour être sensibilisés à la question des violences intrafamiliales. Photo Alexandre Rol

À tous les âges de sa vie, l'enfant a besoin de vivre dans une ambiance familiale sereine. Et lorsqu'il est exposé à des violences conjugales, il en est durablement affecté. Les troubles sont multiples et concernent le sommeil, l'alimentation, le comportement à l'école, l'agressivité envers ses camarades, le repli sur soi, la reproduction des scènes de violences vécues, etc.

### « Ces violences existent aussi en milieu rural et il est important de s'en préoccuper »

Aline Clérot, procureure

L'exposition, installée dans la salle des pas perdus du tribunal judiciaire de Saverne, décrit toutes ces situations et les conséquences, une façon d'alerter les adultes et les plus jeunes sur l'impact des violences faites aux femmes. Elle a été réalisée par la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) et le CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles). [Aline Clérot, procureure de la République](#) du tribunal de Saverne a accueilli une classe de 4<sup>e</sup> du collège Poincaré.



Les collégiens ont été accueillis par la procureure Aline Clérot. Photo Alexandre Rol



Jean-Luc Meng, chef de service de l'Utams ouest, a présenté l'exposition aux collégiens. Photo Alexandre Rol



Les jeunes ont pu visionner une vidéo et échanger avec Lucie Ricard, chargée de mission violences intrafamiliales. Photo Alexandre Rol

« Depuis la loi de 2021, l'enfant qui assiste aux violences au sein du couple est considéré comme une victime et peut se constituer partie civile », commente la procureure fortement engagée dans la lutte contre les violences intrafamiliales. Elle se réjouit de la pérennité d'un poste de chargée de mission « violences intrafamiliales », celui de Lucie Ricard, au sein de la juridiction savernoise. « Ces violences existent aussi en milieu rural et il est important de s'en préoccuper », ajoute-t-elle. Pour mémoire, en 2022, 244 000 victimes de violences conjugales ont été enregistrées en France par les forces de sécurité, soit une hausse de 15 % par rapport à l'année précédente.

### Trouver des personnes-ressources à qui se confier

À ses côtés pour accueillir les collégiens, l'Utams (unité territoriale d'action médico-sociale) ouest, de la CEA, et son chef de service Jean-Luc Meng, qui intervient dans la prise en charge sociale de l'enfant victime des violences intrafamiliales dans le cadre de sa politique de protection de l'enfance. La CEA a mis en place une cellule de recueil d'informations préoccupantes (CRIP). « Notre rôle est d'aller dans les familles et d'évaluer les situations afin de trouver des solutions adaptées », explique Karin Pfister, puéricultrice chargée des évaluations de protection de l'enfance.

« Cette visite s'inscrit dans le cadre d'un travail sur le harcèlement et les violences. C'est une façon de démystifier le tribunal et de leur montrer qu'ici on peut les aider », souligne Daniel Zupan, professeur d'histoire-géographie et d'éducation morale et civique. Les élèves de la classe de 4<sup>e</sup>, âgés de 13-14 ans, étaient accompagnés de l'infirmière scolaire, Céline Moder et de l'AESH Deborah Fortin. « Au collège, les enfants peuvent se confier à leur professeur principal, le CPE [conseiller principal d'éducation, ndlr], à l'infirmière scolaire, mais il leur faut aussi des personnes de confiance à qui s'adresser pendant les vacances en cas de problème », ajoute l'enseignant.

« Il s'agit par cette visite de faire prendre conscience de ce problème majeur », souligne Jean-Claude Buffa, conseiller d'Alsace. Les collégiens ont également pu échanger en petit groupe sous la houlette de la chargée de mission Lucie Ricard qui a listé l'ensemble des violences interdites par la loi, dont le cyber harcèlement. Et de rappeler que les jeunes peuvent porter plainte auprès de la police ou de la gendarmerie, en leur donnant également le numéro d'urgence pour l'enfance en danger, le 119. Une indispensable prévention pour les enfants, victimes indirectes de ces conflits qui les marquent jusque dans leur vie d'adultes. Trouver à temps de l'aide pour surmonter ces situations est également l'un des objectifs de cette campagne de sensibilisation qui se poursuit à Saverne.

### Au marché jeudi 23 novembre et en ciné-débat dimanche 26

Après cette première rencontre du mardi 21 novembre autour de l'exposition sur la santé des enfants exposés aux violences conjugales, dans les couloirs du tribunal judiciaire de Saverne, un nouveau rendez-vous est donné ce jeudi 23 novembre au marché, à 11 h, au croisement de la rue Poincaré et de la Grand-Rue. Le but, dialoguer avec les habitants et répondre à leurs questions. Seront présents notamment, la vice-procureure Constance Champrenault, les gendarmes, les représentants de la CEA, de la Ville de Saverne et de l'association d'aide aux victimes.

À partir du vendredi 24 novembre et jusqu'au dimanche 26 novembre, l'exposition s'installera au sein du cinéma savernois, le Ciné Cubic. Et dimanche 26 novembre, un ciné-débat est organisé par la Ville de Saverne et le Conseil citoyen. Cette projection sera suivie d'un débat animé par Claire Rossini directrice et Héroïse Le Pelletier, psychologue du service d'accompagnement sociojudiciaire de l'Association régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation (Arsea). Le film choisi pour alimenter le débat, *L'amour et les forêts* est sorti en mai 2023, avec Virginie Efira et Melvin Poupaud, notamment. Il raconte l'histoire d'une femme sous l'emprise de son compagnon, un homme qu'elle n'ose dénoncer par honte, par peur.